

ASSISTANCE EDUCATIVE : QUELLE(S) PLACE(S) POUR LES AVOCATS



08. DROIT DES ENFANTS



RÉF : UM23-11

DATE : 16 juin 2023

DURÉE : 3 heures

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :

Avocats en exercice -
Connaissance minimale du rôle
du juge des enfants en matière
civile

HORAIRES :

9h30 > 12h30

TARIF : 185,00 €

NIVEAU : Actualisation,
Praticien

FORMATEUR :

Maître Marie-Pierre
DOMINJON

Toute inscription devra être envoyée
une semaine au moins avant la date de
la session et ne sera prise en compte
qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun
remboursement en cas de désistement
inférieur à 7 jours

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Rappel des grands principes et actualisation législative en matière de protection de l'enfance.

Rôle des avocats dans le cadre des mesures administratives et judiciaires.

Singularité et place des avocats et, plus particulièrement, de l'avocat de l'enfant.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Exposé | <input type="checkbox"/> Démonstration / exercices |
| <input checked="" type="checkbox"/> Questionnement / débat | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation | |

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Power Point | <input type="checkbox"/> Jeux |
| <input type="checkbox"/> Revue de Jurisprudence | <input checked="" type="checkbox"/> GUIDE ACTES USUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> Textes | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Vidéo | |

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ?
Définissez un seuil de réussite.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Quiz ou QCM | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Mise en situation | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Restitution | |

ASSISTANCE EDUCATIVE : QUELLE(S) PLACE(S) POUR LES AVOCATS



08. DROIT DES ENFANTS



RÉF : UM23-11

DATE : 16 juin 2023

DURÉE : 3 heures

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :

Avocats en exercice -
Connaissance minimale du rôle
du juge des enfants en matière

HORAIRES :

9h30 > 12h30

TARIF : 185,00 €

NIVEAU : Actualisation,
Praticien

FORMATEUR :

Maître Marie-Pierre
DOMINJON

Toute inscription devra être envoyée
une semaine au moins avant la date de
la session et ne sera prise en compte
qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun
remboursement en cas de désistement
inférieur à 7 jours

DESCRIPTION / CONTENU

Les lois successives :

N° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

N° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et

N° 2022-140 du 7 février 2022 (loi TAQUET) relative à la protection des enfants

Précisent les rôles et missions des professionnels en charge de la protection des mineurs et les droits et obligations des parties en cause.

La présence des avocats désormais réaffirmée et obligatoire pour assister les mineurs dans le cadre pénal (tant policier que judiciaire) reste facultative et insuffisante dans le cadre civil ou inexistante en matière administrative.

La présence des avocats au côté des parties dans le cadre civil viendrait-elle attiser les conflits ?

Les enfants seraient-ils suffisamment protégés sans la présence d'un professionnel du droit indépendant qu'est l'avocat ?

Le formalisme juridique serait-il un obstacle occasionnel à la protection réelle des mineurs ?

Se voir autoritairement privé de ses enfants/parents est attentatoire aux droits fondamentaux des personnes.

Il est nécessaire que les modalités de l'intervention publique soient encadrées par des règles légales impératives.